



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Champ d'application

Question écrite n° 64941

### Texte de la question

M Bernard Bardin appelle l'attention de M le ministre du budget sur la situation en matière fiscale des associations de tourisme social adhérentes à l'ANCAV-Tourisme et Travail. Aujourd'hui plusieurs associations départementales font l'objet de redressements fiscaux. Il serait souhaitable que le statut fiscal accordé par l'administration en 1969 et 1981 en matière d'assujettissement à la TVA et d'exonération d'impôt sur les sociétés soit reconduit, en raison de la gestion non lucrative de ces associations.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les associations peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'un régime fiscal favorable justifié par le caractère d'intérêt général de leurs activités. Les conditions fixées pour l'octroi de ces avantages ont pour objectif de garantir un juste équilibre entre l'encouragement des activités associatives souhaité par les pouvoirs publics et la nécessité d'éviter des distorsions de concurrence au détriment des entreprises astreintes au paiement des impôts commerciaux. De telles distorsions se produisent chaque fois que, dans les faits, les associations poursuivent leurs activités dans des conditions économiques comparables à celles des entreprises. C'est pourquoi à seule fin de rétablir une situation d'égalité, les associations sont assujetties à l'impôt sur les sociétés, à la taxe professionnelle et à la taxe sur la valeur ajoutée lorsque l'examen de la situation de fait montre qu'elles sortent du cadre fixe par la législation pour l'application des exonérations. L'administration ne peut renoncer à cet examen sans déroger non seulement à la loi fiscale mais aussi au principe constitutionnel d'égalité devant les charges publiques. Les solutions individuelles adoptées à un montant donné et au vu d'une situation déterminée ne sont pas exclues d'un reexamen suivant ce principe.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bardin Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64941

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 1992, page 5486